



E-mail: [chantilly.sauvegarde-avenir@laposte.net](mailto:chantilly.sauvegarde-avenir@laposte.net)

**Nouvelle adresse : 4, rue des potagers 60500 CHANTILLY**

## **FEUILLE DE LIAISON NOVEMBRE 2013**

**Chers Amis, Chers Adhérents,**

Avant la fin de cette année, voici le point que nous pouvons vous proposer sur les différents dossiers en cours.

### **L'AMENAGEMENT DE LA GARE : Marché de dupe ?**

Souvenons-nous. Le processus des deux révisions du Plan Local d'Urbanisme se terminait à la fin de l'année 2012. A gros renfort de communication, à travers les bulletins municipaux successifs et autres plaquettes, la mairie était fière d'annoncer « de nouveaux quartiers, de nouveaux logements, de nouveaux emplois... ».

Rappelons-nous. La société EVERIAL (ex France Abonnement) installée depuis des années au Bois Saint Denis, trop à l'étroit, voulait vendre son site en cherchant à le valoriser au mieux pour construire ses nouveaux bureaux sur le nouveau quartier de la gare. Grâce à la seconde révision du PLU, la destination de son terrain était déclassé en passant de zone d'activité à zone d'habitation, donc prenant de la valeur en devenant constructible. Mais, c'était pour la bonne cause, puisque la contrepartie était l'engagement d'EVERIAL de construire ses bureaux à la gare, en y transférant ses activités, ses 350 emplois et peut-être plus encore demain.

Résultat : EVERIAL a bien vendu son site au Bois Saint Denis. Déjà, la promotion immobilière est en cours. Mais EVERIAL, quelque soient les bonnes raisons et au mépris des engagements pris, quitte Chantilly et ira s'installer ailleurs. Chantilly et les cantiliens, roulés, perdent 350 emplois et se privent des quelques taxes locales dont EVERIAL était redevable.

A chacun d'écrire la morale de cette histoire. L'opération était mal ficelée. Les engagements de part et d'autre auraient dû faire l'objet d'une convention de type « projet de partenariat urbain » qu'on a plusieurs fois demandée et expressément formulée au commissaire enquêteur dans le cadre de d'enquête publique en mai 2012. Justement, il fallait garantir cette « opération à tiroir » et que le « transfert/développement d'activités » soit effectif.

C'est un immense ratage dont les dommages pour Chantilly, par les temps qui courent, sont considérables.

Que restera-t-il du projet d'ensemble ? La position de votre association reste identique à celle qu'elle a toujours défendue. Elle est favorable à la vocation mixte de cette friche entre activités tertiaires et logements. La réalisation prévue d'une quatrième voie en gare de Chantilly conduira naturellement à l'augmentation du trafic et des nuisances au détriment des habitants de ce futur quartier ultra dense. Nous plaçons une nouvelle fois pour que cet étau de la densification soit desserré au bénéfice de la qualité de la vie des futurs habitants et, qu'en même temps, un passage « doux » (piétons, vélos) entre ce nouveau quartier et le reste de la ville soit aménagé.

**CONSTRUCTIONS** toujours et encore : 16 logements au 24 rue de Gouvieux + 133 avenue de Chartres (voir ci-dessus) + 33 avenue du Général Leclerc, en plus de ceux de la gare (150 logements) ... On densifie sans se soucier suffisamment des conséquences sur la circulation, la sécurité des piétons, des chevaux, ... Les aménagements collectifs qui devraient accompagner forcément ces projets ne sont pas suffisamment pris en compte ou remis à plus tard. A ce rythme, Chantilly n'est pas, n'est plus, sur une évolution lente et douce de son habitat.

Avec ces derniers événements, Chantilly risque de devenir encore un peu plus, ville dortoir.

**LA MAISON DES SOEURS**, rue du Connétable est en cours de rénovation. L'hôtel particulier est préservé, rénové. Ce sera beau et cher. Le foyer logements à vocation sociale pour nos aînés va se construire. A notre demande, le Maire doit solliciter le Cilova (constructeur-gestionnaire) pour prévoir des aménagements collectifs. Au détriment du jardin, l'intégration de ce nouveau bâtiment dans le tissu urbain et paysager de la rue d'Aumale et son acceptation par les cantiliens prendra du temps. On nous a reproché « d'avoir laissé faire ». En comprenant ces réactions légitimes, nous avons défendu l'objectif prévu dans le PLU en attaquant un projet, à l'origine, qui était plus financier que social puisqu'il n'y avait pas de pérennité de l'objet social avec des appartements qui retombaient au bout de vingt ans dans du locatif soumis au marché.

**LE STATIONNEMENT SAUVAGE** aux abords du château a été quelque peu circonscrit. C'est beaucoup mieux même s'il a été constaté toujours des débordements (avec les nouveaux pieux installés mais qui sont amovibles, il est plus facile d'enfreindre les interdits). C'était une nécessité que nous n'avons jamais cessé de rappeler depuis des années auprès de la Fondation du Domaine, de l'Institut de France et de la Mairie.

Ces mesures sont un palliatif en attendant la réalisation des infrastructures d'accueil du public du Domaine de Chantilly au lieudit « La Fourrière ». Le projet est en cours d'instruction et de validation. Il devrait voir le jour en 2014. Notre crainte est la tentation des opérateurs de laisser se pérenniser (par facilité) le stationnement sur l'allée menant aux Grandes Ecuries.

**LE RESERVOIR** transformé en parking. Là aussi, les avis sont partagés. Cela constitue encore un renoncement face de la dictature de la voiture et sacrifie notre environnement aux mauvaises habitudes des automobilistes que nous sommes. En contrepartie de l'engagement de ne plus ouvrir la petite pelouse aux voitures, même occasionnellement, et de nous assurer que la physionomie actuelle du réservoir avec ses talus et ses marronniers reste identique à aujourd'hui, c'est un pis-aller. Et pour combien de temps ? Au-delà des intentions, nous attendons que le projet d'aménagement nous soit présenté dans son détail, plans à l'appui (entrée et sortie avenue de Condé sans toucher aux arbres, ..). Votre association, avec d'autres, sera vigilante surtout sur les conditions de réalisation et des engagements demandés.

**PISTES CYCLABLES** : en réponse à la circulation automobile qui prend de plus en plus de place, la réalisation de voies douces s'imposent. La réglementation contraignante interdit de les faire parcourir sur les trottoirs qui le permettraient compte tenu de leur largeur, sans faire des aménagements lourds et coûteux. Un projet consiste à remplacer et actualiser ce qui avait été fait en 2008. Quelques cantiliens, qu'il faut encourager, travaillent beaucoup sur ce sujet avec la mairie en cherchant efficacité et pragmatisme. Il faut promouvoir ces options au sein de l'intercommunalité et au-delà (envisager à terme un accès sécurisé jusqu'à la zone de St Maximin). A nous de changer nos habitudes (regardons nos voisins européens) et d'accepter de partager la rue.

**AU CLUB DE TENNIS**, les avis se sont rangés à la solution la plus sage que nous défendions. Au lieu de couvrir des courts en contre haut du Grand Canal, la nouvelle bulle sera installée sur les courts les plus au nord, logiquement à côté de celles déjà existantes.

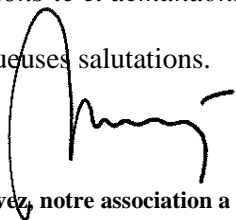
**Le PARC NATUREL OISE – PAYS DE FRANCE** : Nous vous rappelons que la charte du PNR est en cours de révision en vue de son renouvellement en 2016. Nous espérons que la fiche communale de la charte concernant Chantilly nous sera présentée lors d'un prochain comité consultatif d'urbanisme, et cela avant l'enquête publique, prévue en 2014. Ce PARC ayant été enfanté dans la douleur est un outil de protection et de valorisation de notre espace de vie tellement vulnérable en raison du niveau de la population, de l'urbanisation galopante, de la multiplication des infrastructures. On regrette parfois le manque d'ambition du Parc et il faut renforcer ses pouvoirs. Nos amis de l'association AP3F, à laquelle votre association adhère depuis l'origine, s'y emploie. Vous pouvez consulter sur [www.AP3F.fr](http://www.AP3F.fr), et la contacter par mail : [AP3F@free.fr](mailto:AP3F@free.fr).

*Ps : nous n'en sommes pas à dresser des constats d'huissier mais sur la foi de témoignages, les portillons d'accès à « la pelouse » (l'hippodrome) sont trop souvent cadenassés. Nous savons les contraintes que l'accès libre engendre pour France Galop mais les cantiliens sont attachés à cet espace de liberté, à ce droit prévu dans le legs du Duc d'Aumale. Rappelons-le et demandons à ce que ce soit pris en compte définitivement.*

Avec nos respectueuses salutations.

Gilles Sinet.

Président



### **COTISATION 2013**

Comme vous le savez, notre association a besoin de votre soutien financier pour vous informer, mener les actions qui nous paraissent appropriées, communiquer.

Merci de votre confiance.

**RENOUVELLEMENT / ADHESION 2013** Bulletin à retourner à : CHANTILLY SAUVEGARDE ET AVENIR 4, rue des Potagers 60500 CHANTILLY

Monsieur et Madame ..... Prénom(s).....

Adresse.....

Adresse @mail..... Téléphone :.....

Adhère(nt) à CHANTILLY SAUVEGARDE ET AVENIR et règle(nt) la cotisation 2013 de 16€ par chèque à l'ordre de C.S.A.

Date..... Signature(s).....